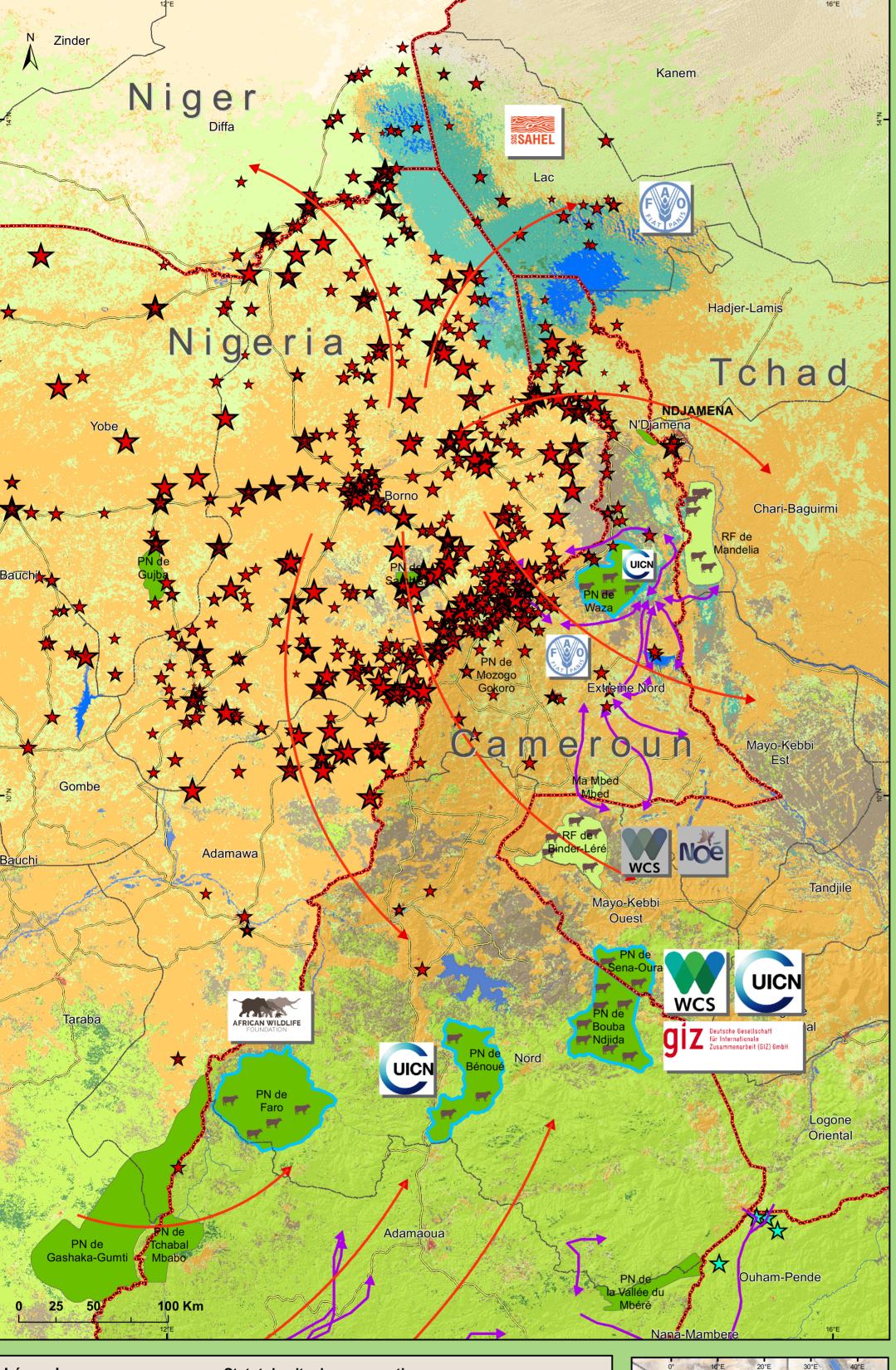
Transhumance transfrontalière, conservation et sécurité en Afrique Centrale







Contexte et justifications

Braconnage : un enjeu de conservation et de sécurité

En quelques années, le massacre des espèces sauvages a pris des proportions industrielles au Cameroun, en RCA et au Tchad, en particulier le braconnage des animaux tués pour leur ivoire. Cette augmentation sans précédent témoigne d'un changement d'échelle par rapport au braconnage « traditionnel » : il est aujourd'hui le fait de groupes non-étatiques lourdement armés, très équipés, prêts à tout pour vendre leur butin au plus offrant sur le marché mondial, alimenté par la flambée des prix et la demande de corne de rhinocéros et d'ivoire, principalement en Asie (Irina Bokova, UNESCO 2013).

Au regard de l'ampleur des massacres d'éléphants opérés au cours des années 2012-2013 dans le Parc National de Bouba Ndjidda (Cameroun), le massacre d'éléphants dans la réserve de faune de Binder Léré (Tchad) avec à la clé la mort des éléments de l'armée Camerounaise et des pisteurs en exercice de leurs fonctions dans le dit parc en 2018 : le braconnage constitue une menace non seulement pour la biodiversité mais aussi pour la paix et la sécurité sous régionale. La CEEAC a d'ailleurs reconnue en 2017 que les atteintes à l'environnement vont souvent de pair avec d'autres infractions - faux passeports, corruption, blanchiment d'argent ou meurtre.

Transhumance transnationale : impacts émergents sur la conservtion et la sécurité

Sur les terres arides du bassin du Tchad, qui englobe les régions du Tchad, du Niger, du Nigéria et du Cameroun, les éleveurs peuls et arabes effectuent des déplacements saisonniers transfrontaliers à la recherche d'eau et de nourriture pour leur bétail. Beaucoup passent la saison des pluies (juin à septembre) au Nigeria et la saison sèche (octobre à mai) au Cameroun (Moritz et al., 2017). Ces mouvements transfrontaliers ont cours depuis des siècles.

Ce système de production (et mode de vie) est mis de nos jours à rude épreuve en raison de : (i) non-respect des couloirs de transhumance ; (ii) l'occupation des pistes d'accès et obstruction des espaces pastoraux et des ressources dans les zones d'accueil ; (iii) des conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs, et (iv) l'association des transhumants aux groupes armés ainsi qu'au braconnage local et transfrontalier. L'appui au développement socio-économique et la sécurisation de la transhumance a jusqu'ici été négligés par les gouvernements et les bailleurs de fonds. Il constitue pourtant la clé de voûte d'une spirale négative ayant cours dans la sous-région.

Le changement climatique entraîne un important déficit fourrager et un assèchement précoce des points d'eau, ce qui engendre des conflits avec les agriculteurs sédentaires pour l'accès à ces ressources et pousse les éleveurs transhumants à descendre toujours plus au Sud vers la zone soudanienne.

De plus, les violences liées au groupe terroriste Boko Haram dans le Nord-Est du Nigéria se sont étendues à certaines régions des pays voisins situés dans le bassin du lac Tchad - à savoir le Cameroun, le Tchad et le Niger – avec des répercussions dévastatrices sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence (voir encadré ci-contre). Depuis 2013, Boko Haram cible les éleveurs transhumants, volant leur bétail et asssassinant les bergers. Il est probable que le bétail soit une source de revenu importante pour e groupe et non l'ivoire, comme cela a été suggéré (Moritz et al., 2017). Ces éleveurs ont peu à peu colonisé les savanes humides du Cameroun, du Tchad et de la RCA au point que la capacité de charge de certaines aires protégées envahies est totalement dépassé (Bemadjim, 2018).



Source: FAO, 2017

Comment remédier à la situation ?

Malgré (i) les plans d'action de lutte ant-braconnage (PEXULAB et PAULAB) suite notamment aux abattages massifs de 2012 et 2013, (ii) la réponse militaro-centrée du Cameroun contre les offensives de Boko-Haram, (iii) les programmes d'appui à la diversification agricole et la résilience au changement climatique, (iiii) les efforts de lutte anti-braconnage des administrations et ONGs au sein des aires protégées, (v) l'existence accords internationaux, la situation sécuritaire, économique et énvironnementale continue de se dégrader la région du bassin du lac Tchad. Ce constat témoigne de la nécessité d'une approche transfrontalière, coordonnée, collaborative et intersectorielle. Il ressort de plusieurs réunions d'experts, études et données de terrains une série de recommandations appelant tous les acteurs (représentant des communautés ocales, Etats, ONGs, bailleurs, éleveurs) à une meilleure collaboration dans les différents domaines sectorielles.

Transhumance

- I. Sécurisation foncière, juridique, et fiscale des éleveurs transhumants : préserver/restaurer et aménager les espaces dédiés à l'élevage (corridors et pâturages), instaurer une taxation et un système juridique juste et équitable, afin de rétablir ce système de production et économique séculaire.
- 2. Encadremant et sécurisation des corridors de transhumance : renforcer les contrôles transfrontaliers des groupes transhumants et escorter les troupeaux le long des corridors.
- 3. Réhabilitation de l'écosystème du Lac Tchad : comme zone de back-up de la boucle de transhumance traditionnelle Afrique de l'ouest - Sahel - Afrique Centrale afin de limiter la transhumance vers la zone soudanienne.

Gestion des aires protégées / Lutte anti-braconnage

- I. Identifier et mettre en place le(s) système(s) de gestion assurant la sécurisation des aires protégées et de leur faune, leur valorisation économique dans l'économie locale au travers de mesures bénéficiant aux communautés riveraines, et qui soit compatible avec les activités de transhumance alentours.
- 2. Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage : dans les aires protégées du Faro, de Waza, Bouba Ndjida, Sena Oura, Bénoué et Bindre-Léré. Appuyer la formation des éco-gardes, la mise à disposition de moyens matériels et financiers. Mettre en place les organes de décision des accords bi- et -tri-nationaux ainsi que la brigade bi-nationale du BSB et des cellules d'appui afférantes.
- 3. Appuyer les efforts d'expulsion et d'éloignement des troupeaux en dehors

des périmètres des aires protégées Développement économique

locales), et concertée entre les pays concernés.

. Mettre en place des plans d'utilisation des terres de manière participative, en intégrant les représentants des acteurs concernés (éleveurs transhumants, administrations nationales et provinciales, représentants des communautés

- 2. Concevoir et mettre en oeuvre des plans de développement de l'élevage et de transition vers des élevages semi-intensifs. Etudier et proposer différentes options de modernisation/transformation de l'élevage pouvant bénéficier aux éleveurs et agriculteurs sédentaires.
- 3. Etablir et/ou renforcer les comités de gestion des conflits dans les zones de gouvernance locale.

Collaboration transfrontalière et uivi des accords

I. Poursuivre et renforcer la mise en oeuvre des conventions pour le contrôle des armes légères et de petits calibres, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.

2. Concevoir une approche de collaboration pour le contrôle de la transhumance transfrontalière. Faciliter le dialogue transfrontalier entre les autorités locales et traditionnelles de façon systématique.

3. Activer les aspects opérationnels du Protocole Spécifique de collaboration transfrontalière entre les aires protégées du Complexe binational Bouba Djida et Sena Oura relative à la mise en place des brigades et interventions LAB.

4.Développement d'un cadre de collaboration opérationnel sur les questions de transhumance entre l'Afrique Centrale (CEEAC, COMIFAC) avec le CILS, IGAD, CEDEAO, et le G5 Sahel

Légende

Capitale Frontière internationale clé Route principale

Occupation du sol

Terre cultivée

Zone herbacée / prairie

Couvert arboré dense Couvert arboré ouvert

Couvert arbustif

Sol nu

Végétation éparse Végétation aquatique

Zone urbaine

Eau

Statut du site de conservation

Parc national Aire protégée

Aire protégée (en voie de classement/déclassement)

Aire protégée appuyée par un partenaire technique

Conflits armés

Pression des groupes armés

Boko-Haram ☆ Selekas

Transhumance

Route de transhumance Invasion de bétail (illustratif) (2013, 2017)

Sources de données: OFAC, ACLED, IPIS, HOTOSM, OCHA, UCL, Motta et al. 2018, Mortiz, et al. 2013. Datum: WGS_1984

Système de coordonnées : géographique Réalisé par OFAC, janvier 2019 (contact : qjungers@observatoire-comifac.net).

Avertissement : les noms et limites géographiques présentés ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'OFAC, la COMIFAC, l'UE ou des partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette publication. Les aires protégées cartographiées ici ne représentent pas forcément la situation complète et précise des pays de l'espace COMIFAC.











